

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-614

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2023-614</i>

**RER métropolitain - Convention de financement des études de Projet et des Travaux
Phase 2 Tranche 1 du Renforcement des Installations fixes de traction électrique
entre Bordeaux et Arcachon - Décision - Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'objectif du RER Métropolitain d'une desserte cadencée à la demi-heure, en continu sur l'ensemble de la journée, va se traduire par une sollicitation plus importante des systèmes assurant l'alimentation électrique des trains. Sur la ligne Bordeaux-Arcachon, ces systèmes sont déjà aujourd'hui en limite de saturation, le renforcement des capacités d'alimentation électrique de la ligne s'avère nécessaire.

Pour cela, il est prévu de créer deux nouvelles sous-stations électriques à Gazinet et Canauley, d'augmenter la puissance de la sous-station de Lamothe, de renforcer la caténaire pour résoudre les problématiques d'échauffement, et enfin d'adapter des installations du central sous-station à Bordeaux pour commander l'ensemble. Ces travaux constituent le programme de l'opération de « Renforcement des Installations fixes de traction électrique (IFTE) entre Bordeaux et Arcachon ». Ils se répartissent sur les tronçons de lignes Bordeaux-Lamothe (ligne 655 000 du réseau ferré national), et Lamothe-Arcachon (ligne 657 000).

Deux niveaux d'études amont ont déjà été menés : les études préliminaires (EP), et l'avant-projet (AVP), cette seconde étude ayant été récemment achevée. Une Phase 1 de travaux a également été autorisée (ainsi que les études de niveau PROjet associées), pour la libération de l'emprise ferroviaire en gare de Gazinet Cestas nécessaire à l'implantation de la future sous-station dans cette gare. Objets de la délibération n°2023-335 passée au conseil métropolitain de juin 2023, ces travaux doivent être réalisés d'ici 2024 pour tenir l'objectif d'une mise en service des aménagements finaux en 2027, en accord avec les objectifs de la feuille de route du RER Métropolitain.

Afin de poursuivre l'opération, une seconde phase doit s'engager, comportant le reste des études de PROjet et les travaux principaux, et constitue le plus gros des investissements, évalués autour de 67,3M€. Afin de correspondre aux contraintes budgétaires annualisées de l'Etat, cette seconde phase a été sous-découpée en deux tranches. La Tranche 1, objet de la délibération, doit être engagée avant la fin d'année pour capter les crédits de l'Etat sur 2023, et tenir le calendrier de l'opération qui prévoit une mise en service en 2027. Cette Tranche 1 intègre l'intégralité des études de niveau PROjet de la phase 2, et une partie des travaux associés, pour un montant total de 31 872 000€ courants HT. La Tranche 2 sera contractualisée courant 2024, et intégrera le reste des travaux à financer.

En termes de clés de financement, les études PROjet intégrées dans la convention sont

réparties selon les principes de la feuille de route du RER : 1/3 Etat, 1/3 Métropole et 1/3 Département.

Pour les travaux, les clés de répartition des travaux diffèrent sur chaque tronçon de ligne. Sur le tronçon Bordeaux-Lamothe, appartenant au réseau structurant, l'Etat intervient à 60%, les collectivités de la Métropole, du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle Aquitaine intervenant à parts égales pour couvrir les 40% restants. Ces clés de financement traduisent le fait que l'opération dépasse le seul périmètre du RER Métropolitain, et qu'elle sera bénéfique au fonctionnement du réseau ferré de manière plus globale, comme cela est revendiqué et défendu par la Métropole. Sur le tronçon Lamothe-Arcachon, on retrouve des principes de financement RER, avec à nouveau une répartition équilibrée en trois tiers entre l'Etat, la Métropole et le Département.

La participation de la Métropole à la convention proposée se décompose donc en 1 025 333 € courants HT pour les études PROjet, 2 504 000 € courants HT pour des travaux sur la ligne Bordeaux-Lamothe, et 3 338 666 € courants HT sur la ligne Lamothe-Arcachon, soit une participation totale de 6 867 999 € courants HT, et une clé de répartition moyenne de 21.5%.

La durée prévisionnelle des études est de 12 mois, celle des travaux de 48 mois (en recouvrement avec une partie des études), pour une mise en service fin 2027.

Phase Etudes de Projet – Phase 2	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants HT
Etat	1/3	1 025 334 €
Bordeaux-Métropole	1/3	1 025 333 €
Département de la Gironde	1/3	1 025 333 €
TOTAL	100%	3 076 000 €

Phase REA – Phase 2 Tranche 1 – Ligne 655 000 (Bordeaux-Lamothe)	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants HT
Etat	60%	11 268 000 €
Bordeaux-Métropole	13.3334%	2 504 000 €
Département de la Gironde	13.3333%	2 504 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	13.3333%	2 504 000 €
TOTAL	100%	18 780 000 €

Phase REA – Phase 2 Tranche 1 – Ligne 657 000 (Lamothe-Arcachon)	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants HT
Etat	1/3	3 338 668 €
Bordeaux-Métropole	1/3	3 338 666 €
Département de la Gironde	1/3	3 338 666 €
TOTAL	100%	10 016 000 €

Les clés de financement de l'opération s'appuient sur des principes de répartition encore en

cours de discussion à ce stade, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2023-2027. Elles pourront être réévaluées dans le cadre de la contractualisation de la tranche 2 de la phase 2, pour tenir compte de l'aboutissement des négociations sur le CPER, et également en fonction de la part réellement attribuable au RER Métropolitain dans la mise à niveau des installations électriques des différents tronçons de ligne selon la typologie des circulations qui l'emprunteront à l'horizon de mise en service. Cette réévaluation tiendra également compte des coups partis, et notamment de la contractualisation des études et travaux de la phase 1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-335 du 30 juin 2023 adoptant la convention de financement des études de Projet et des Travaux en gare de Gazinet - Phase 1 du Renforcement des Installations fixes de traction électrique entre Bordeaux et Arcachon,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser la phase 2 du Renforcement des Installations fixes de traction électrique entre Bordeaux et Arcachon afin d'atteindre les objectifs du RER Métropolitain,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études de projet et les travaux de la phase 2 tranche 1 du Renforcement des Installations fixes de traction électrique entre Bordeaux et Arcachon, pour une participation estimée à 6 867 999 € courants HT.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324, sous fonction 852 du budget principal pour les exercices 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 DÉCEMBRE 2023	